

Date de dépôt : 18 juillet 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Bientôt 10 ans d'attente : quand le parking pour les véhicules professionnels des forains verra-t-il le jour ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 7 juin 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Un crédit d'investissement de 1 590 000 F (y compris TVA et renchérissement) a été ouvert au Conseil d'Etat pour la construction d'un parking en surface à la route du Bois-Brûlé au Grand-Saconnex (L 10673 du 19 novembre 2010). En effet, la parcelle de la Bécassière, consacrée à l'habitation destinée aux forains et aux gens du voyage, ne permet pas d'accueillir le parking dévolu aux métiers des forains.

Le parking à la route du Bois-Brûlé aurait normalement dû accueillir les véhicules destinés aux métiers des forains, comme les véhicules transportant les manèges. Il était prévu d'y installer 39 places, de longueurs variables, qui auraient dû être louées à 175 F par mois. Toutefois, en raison d'un avis défavorable émis par l'Aéroport international de Genève, l'autorisation de construire relative à la construction d'un parking en surface à la route du Bois-Brûlé, au Grand-Saconnex, n'a pas été octroyée.

Les forains ont dû trouver des solutions pour stationner leurs véhicules professionnels dont certains mesurent 21 mètres de long. Une solution de secours, précaire, a été trouvée sur le territoire de la commune de Vernier, qui a mis un emplacement à disposition des gens du voyage, mais qui ne sera plus en mesure de le faire, puisque des bâtiments seront édifiés sur la parcelle en question. Enfin, la réalisation d'un parking pour les véhicules des forains au chemin des Chânants, à Bellevue, fait encore l'objet d'oppositions dans cette

commune et beaucoup craignent que le parking ne puisse voir le jour dans un avenir raisonnablement proche.

Ma question est la suivante :

Quand le parking pour les véhicules professionnels des forains, initialement prévu à la route du Bois-Brûlé, verra-t-il le jour ?

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance de la réalisation d'un parking destiné aux forains. Cette réalisation a pris du retard en raison de quelques obstacles comme le préavis défavorable de l'Aéroport international de Genève, diverses prospections sur différentes communes, le changement de zone du site défini et enfin le préavis défavorable de la commune de Bellevue.

Une première demande d'autorisation de construire a été déposée en octobre 2017 puis une deuxième en août 2018, accompagnée d'une demande de démolition pour les deux villas existantes.

Malheureusement, la commune de Bellevue a émis un préavis défavorable. Néanmoins aujourd'hui des accords ont été trouvés avec la commune et l'autorisation devrait être délivrée en fin d'année 2019.

Le départ des locataires des villas existantes a été négocié pour août 2021. Les travaux devraient démarrer en septembre 2021 et la mise en service est prévue en mai 2022.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS